République Tunisienne
Ministère du Commerce

Avis de prolongation des délais du concours externe sur épreuves pour le recrutement d'ingénieurs principaux

Suite à l'arrêté du Ministre du Commerce 15 mars 2016, portant ouverture du concours externe sur épreuves pour le recrutement d'ingénieurs principaux, le Ministère du Commerce annonce la prolongation du délai de clôture de la liste des candidatures, et ce selon le tableau suivant:

<table>
<tr><th rowspan="2">Grade</th><th rowspan="2">Le nombre de poste et spécialité</th><th colspan="2">Les dates</th><th rowspan="2">les conditions</th><th rowspan="2">Observations</th></tr>
<tr><th>clôture de la liste des candidatures</th><th>ouverture du concours</th></tr>
<tr><td>Ingénieur principal</td><td>02 (informatique)</td><td>29 Avril 2016</td><td>30 Mai 2016 et jours suivants</td><td>Le candidat doit remplir les conditions suivantes :
-La nationalité : tunisienne.
-Le niveau d'instruction : diplôme national d'Ingénieur dans la spécialité demandée ou diplôme équivalent,
Le candidat doit être inscrit auprès de l'ordre des ingénieurs
-L'âge : quarante (40) ans au plus au 1er Janvier 2016.
Au cas ou le candidat dépasse l'âge maximum requis, il est octroyé une dérogation à la participation au concours conformément aux dispositions du décret n° 2006-1031 du 13 Avril 2006, fixant des dispositions particulières pour déterminer l'âge maximum et les modalités de son calcul pour permettre aux titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur de participer aux concours externes ou aux concours d'entrée aux cycles de formation pour le recrutement dans le secteur public</td><td>* Les candidats au concours doivent déposer un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :
1-une demande de candidature au nom du Monsieur le ministre du commerce.
2-une photocopie de la carte d'identité nationale.
3-une photocopie du diplôme qui permet au candidat le droit a la participation au concours accompagnée pour les diplômes étrangers d'une copie de l'attestation d'équivalence.
4- une photocopie de l'attestation d'inscription au tableau de l'ordre des ingénieurs
Il n'est pas nécessaire que la signature soit légalisée et que les photocopies de ces pièces soient certifiées conforme aux originaux
5- une attestation justifiant l'accomplissement des services civils effectifs ou l'inscription au bureau d'emploi et le travail indépendant dans le cas ou le candidat a dépassé l'âge légal requis.
* Les candidats déclarés admis doivent compléter leurs dossiers, avant l'affectation au poste de travail, des pièces suivantes :
1-un extrait du casier judiciaire délivré depuis un (1) an.
2- un extrait de naissance délivré depuis un (1) an.
3-un certificat médical délivré depuis trois (3) mois au maximum attestant que le candidat remplit les conditions d'aptitude physique et mentale nécessaire pour l'exercice de ses fonctions sur tout le territoire de la République.
4-une photocopie certifiée conforme à l'original du diplôme.
5-une attestation d'inscription au tableau de l'ordre des ingénieurs

* Les candidats admis pour participer au concours sus- mentionnés seront informés de la date du déroulement des épreuves par convocations adressées aux intéressés individuellement par voie postale.
* Toute candidature déposée après la clôture de la liste d'inscription est obligatoirement rejetée, le cachet de la poste ou la date d'enregistrement au bureau d'ordre central faisant foi.
* La liste des candidats admis à concourir est arrêtée définitivement par le ministre du commerce.
* Le concours comporte une (1) épreuve orale portant sur un sujet tiré du programme fixé en annexe ci-jointe.
Le choix du sujet de l'épreuve orale se fera par tirage au sort
Au cas où le candidat voudrait changer de sujet, la note qui sera attribuée doit être divisée par deux.
* La durée et le coefficient de l'épreuve sont fixés comme suit :
<table>
<tr><th>Nature de l'épreuve</th><th>Durée</th><th>Coefficient</th></tr>
<tr><td>Epreuve orale :- préparation
- exposé
- discussion</td><td>30 minutes
15 minutes
15 minutes</td><td>(2)</td></tr>
</table>

* Les demandes de candidature doivent être déposées au bureau d'ordre central du ministère du commerce, (Avenue Hedi Nouira,1030 - Tunis) ou envoyées par poste à la même adresse.
* <u>observation</u> : les candidatures à ce concours, suite à l'annonce publié à La Presse datant du 19/2/2016, resteront valables.</td></tr>
</table>